



Ottawa, Canada

Volume 6, N° 40
(Hebdomadaire)

le 4 octobre 1978

Namibie: le Canada exhorte l'Afrique du Sud à revenir sur sa décision	1
Visite au Canada du ministre allemand de la Défense	3
Le Canada et les droits de la personne au Kampuchea	3
Remise de décorations de l'Ordre du mérite militaire	3
A la recherche d'uranium	4
Les "Eagle" se retrouvent à Ottawa	5
Les satellites au service de l'amitié	5
Diminution de la résistance du blé au froid	6
Le Canada, hôte des championnats du monde de canoë-kayak	6
Un exploit peu commun	6
Leur mission accomplie, ils reviennent au pays	6
La chronique des arts	7
Nouvelles brèves	8

C'était cette semaine...

Le marquis de Lorne fut nommé gouverneur général le 7 octobre 1878. Il fonda la Société royale du Canada (1882) et participa à la création de l'Académie royale des arts du Canada et de la Galerie nationale.

Namibie: le Canada exhorte l'Afrique du Sud à revenir sur sa décision

Dans une allocution prononcée à la trente-troisième session ordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies, le 26 septembre, à New York, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Donald C. Jamieson, a abordé les questions qui ont retenu l'attention des Nations Unies ces dernières années: le Moyen-Orient, l'Afrique australe, les droits de la personne, le nouvel ordre économique international et le maintien de la paix.

Parlant de la Namibie, le ministre a exhorté "ceux qui veulent se mettre en travers" des mesures prises pour amener, par des moyens pacifiques, l'indépendance de ce pays de reconsidérer leur décision, et, a-t-il averti: "La route que vous empruntez ne peut mener qu'à une impasse... Au lieu d'opter pour les avantages d'une association libre et étroite avec le reste du monde, vous ne ferez que multiplier les bains de sang et favoriser à long terme la destruction de tout ce qui vous tient à coeur".

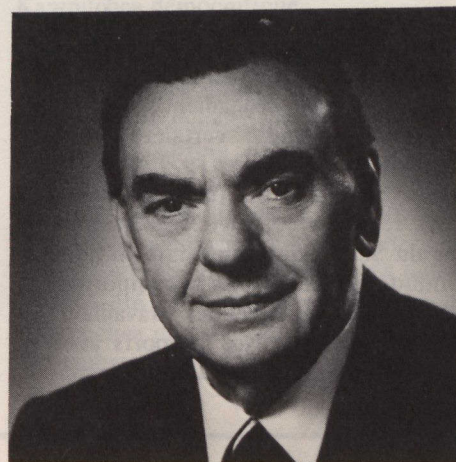
Les extraits qui suivent sont tirés des Notes préparées en vue de l'allocution de M. Jamieson.

Namibie

...Nous avons été scandalisés et consternés d'apprendre la semaine dernière la décision du gouvernement sud-africain de tenir unilatéralement des élections sur le territoire de la Namibie.

D'ailleurs, ni l'un ni l'autre des motifs invoqués par l'Afrique du Sud à ce propos n'est valable. Je tiens...à déclarer de façon très catégorique que le rapport du Secrétaire général est tout à fait conforme à la proposition originale des Cinq et qu'il constitue une analyse experte des ressources humaines et financières à mettre en oeuvre pour accomplir les tâches auxquelles nos propositions font appel...

Nous devons demander instamment à ceux qui veulent se mettre en travers d'une aussi noble entreprise de reconsidérer leur décision. Le gouvernement sud-africain doit se rendre compte qu'il ne peut impunément aller à l'encontre de la volonté internationale, d'autant qu'il a lui-même participé de près aux longues négociations qui ont abouti au règlement proposé. Le nouveau gouvernement de l'Afrique du Sud, qui est censé être formé à la fin du mois, se tromperait lourdement s'il présumait que ses actions à l'endroit de la Namibie n'entraîneront pas de conséquences fâcheuses. Aux diri-



M. Donald C. Jamieson

geants namibiens, auxquels on veut faire croire qu'ils peuvent régler leurs problèmes par le biais d'une méthode électorale truquée, je ne puis dire qu'une chose: pensez à l'avenir de votre pays. La route que vous empruntez ne peut mener qu'à une impasse. Ne commettez pas d'erreurs: le gouvernement factice que vous formerez à la suite des élections tout aussi factices qu'envisage actuellement l'Administrateur général ne recevra jamais la reconnaissance internationale. Au lieu d'opter pour les avantages d'une association libre et étroite avec le reste du

le 4 oct. 78

monde, vous ne ferez que multiplier les bains de sang et favoriser à long terme la destruction de tout ce qui vous tient à coeur. Il n'est pas trop tard et j'espère sincèrement que tous les intéressés reviendront sur leur décision.

Afrique du Sud

Les signes du danger sont bien visibles. En imposant un embargo obligatoire sur les livraisons d'armes à l'Afrique du Sud en novembre 1977, le Conseil de sécurité invoquait pour la première fois les dispositions du chapitre VII de la Charte des Nations Unies contre un État membre, confirmant ainsi une politique appliquée volontairement par le Canada depuis 1963. Le recours au chapitre VII a été à juste titre considéré comme une grave décision, prise seulement après une étude très sérieuse du problème et une évaluation soigneuse de ses incidences. Cette décision confirme donc notre conviction, selon laquelle la paix et la stabilité en Afrique australe continueront d'être menacées tant que sévira le régime de l'*apartheid*.

Le Canada a également appuyé l'appel lancé aux gouvernements dans la perspective d'une réévaluation de leurs relations économiques avec l'Afrique du Sud. Même si cet élément n'a été intégré à aucune résolution du Conseil de sécurité, le gouvernement canadien a néanmoins décidé de prendre certaines mesures. Ainsi, le 19 décembre 1977, j'annonçais que le Canada mettait fin progressivement à ses relations commerciales avec l'Afrique du Sud et qu'il préparait un Code de conduite destiné à régir le comportement des sociétés canadiennes travaillant en Afrique du Sud. Nos rapports avec ce pays continueront de faire l'objet d'une révision permanente...

Zimbabwe

Il est évident que toutes les parties en conflit doivent se rencontrer sans tarder si l'on veut obtenir un règlement pacifique sur la base du plan anglo-américain généralement accepté. Le Canada souhaite toujours le succès du plan et, le cas échéant, est disposé à offrir une aide appropriée.

Moyen-Orient

...Le Canada a appuyé et encouragé le processus de négociation entrepris à Jérusalem. Nous avons applaudi à l'audacieuse initiative du président Carter qui a pris sur lui de rassembler à nouveau les chefs

de gouvernement d'Israël et de l'Égypte à camp David, et nous approuvons les accords qui y ont été signés; ils sont un jalon sur la longue route menant à la paix, route que nos soldats surveillent depuis maintenant plus de 20 ans. Nous espérons qu'une étude attentive du cadre élaboré à camp David permettra aux parties en cause de reconnaître qu'il constitue une assise solide pour un règlement pacifique général.

La délégation du Canada à la trentetroisième session ordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies se composait ainsi:

Représentants

- M. Don Jamieson, secrétaire d'État aux Affaires extérieures, chef de la délégation.
- M. William Barton, ambassadeur et représentant permanent du Canada près les Nations Unies, New York.
- M. Maurice Dupras, député à la Chambre des communes et secrétaire parlementaire du secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

Représentants suppléants

- M. G.A.H. Pearson, directeur général du bureau des Affaires des Nations Unies au ministère des Affaires extérieures.
- M. C.O. Rousseau, ambassadeur du Canada au Venezuela.
- Sylva Gelber, conseiller spécial au ministère du Travail.
- M. M. Copithorne, conseiller juridique au ministère des Affaires extérieures.
- M. P. Lapointe, ministre-conseiller et représentant permanent suppléant du Canada près les Nations Unies, New York.

...Nous ignorons quelle forme pourrait prendre un éventuel règlement pacifique; il pourrait notamment prévoir une participation internationale à l'exécution de ses modalités. Le Canada examinerait très attentivement toute demande d'aide en ce sens. Nous espérons également que les autres aspects du problème seront étudiés dans le contexte des résolutions adoptées par le Conseil de sécurité. Il se peut que la communauté internationale soit appelée à contribuer généreusement, et le Canada est certainement prêt à accorder toute l'aide dont il peut disposer.

Droits de la personne

...Une troisième question exige une atten-

tion et une action immédiates, et c'est le peu de progrès réalisés par l'ONU en ce qui concerne la protection des droits de la personne de par le monde. Mentionnons à cet égard la tragique situation qui règne au Kampuchea démocratique. [Voir article p. 3]. Le 8 septembre, mon gouvernement remettait à la Commission des droits de l'homme un rapport détaillé s'appuyant sur une série de déclarations faites volontairement à nos représentants par des réfugiés du Kampuchea, dont bon nombre venaient de quitter leur pays. Les témoignages des réfugiés confirment les allégations émanant d'autres sources et selon lesquelles le gouvernement du Kampuchea démocratique a systématiquement violé les droits fondamentaux de ses citoyens et poursuit sa répression et ses exécutions. Cette situation appelle le genre de participation efficace que notre organisation devrait être en mesure de fournir.

Le gouvernement du Canada est d'avis qu'une enquête sur le respect des droits de la personne au Kampuchea démocratique s'impose de façon immédiate. J'incite les membres de cette Assemblée à appuyer la recommandation que nous avons faite en ce sens à la Commission. Je les invite aussi à réfléchir à leurs obligations envers le nombre croissant de réfugiés du Vietnam, du Laos et du Kampuchea actuellement confiés aux soins du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés.

Le Canada a déjà accueilli 7 000 réfugiés de cette région, dont un certain nombre de l'ancien Cambodge, et il a assumé entièrement le coût de leur réinstallation; nous considérons ce coût, qui dépasse les \$3,7 millions, comme une contribution importante, quoiqu'indirecte, aux activités fort valables du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés. Dans le contexte de la situation tragique qui règne au Kampuchea démocratique, permettez-moi d'annoncer ici que le Canada portera de 50 à 70 le nombre des familles de réfugiés du Vietnam, du Laos et du Kampuchea qu'il acceptera chaque mois. Au cours des 12 prochains mois, plus de 1 000 réfugiés supplémentaires devraient donc pouvoir s'installer chez nous. En outre, le Canada versera au Haut-Commissariat un supplément de \$500 000 pour appuyer ses activités précieuses d'aide d'urgence en Asie du Sud-Est.

...La résolution 32/8, adoptée par con-
(suite à la page 8)

Visite au Canada du ministre allemand de la Défense



Le ministre de la Défense de la République fédérale d'Allemagne, M. Hans Apel (à droite), lors de sa visite au ministère de la Défense nationale à Ottawa. À gauche on reconnaît son homologue canadien, M. Barney Danson.

À l'invitation de M. Barney Danson, ministre de la Défense nationale, M. Hans Apel, ministre de la Défense de la République fédérale d'Allemagne, accompagné de quelques hauts fonctionnaires de son pays, a fait une visite au Canada du 4 au 8 septembre. Sa visite avait pour objets de mieux connaître les activités et les installations canadiennes de défense et de visiter le Centre d'entraînement de l'armée allemande à la BFC* Shilo (Man.)

Le ministre Danson et le major-général K.J. Thorneycroft, commandant adjoint du Commandement aérien, ont accueilli M. Apel à son arrivée à la BFC Winnipeg.

Après des entretiens, des séances d'information et une tournée des installations des BFC Shilo (Manitoba) et Cold Lake (Alberta), les représentants de l'Allemagne de l'Ouest ont rencontré, le 7 septembre, les cadres supérieurs de la Défense canadienne au Quartier général d'Ottawa pour discuter de questions générales.

Le lendemain, les invités ont visité les usines de Canadair Ltée, à Montréal, et assisté à une séance d'information et ils ont pu voir voler des avions de la Compagnie.

* Base des Forces canadiennes.

Le Canada et les droits de la personne au Kampuchea

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Don Jamieson, a annoncé le 15 septembre, que le Canada avait présenté à la Commission des droits de l'homme des Nations Unies (CDHNU) un rapport détaillé sur le sort fait aux droits de la personne au Kampuchea démocratique (ancien Cambodge).

Le rapport canadien a été présenté à la sous-commission du CDH à Genève par M. R.H. Jay, représentant permanent du Canada près l'Office des Nations Unies à Genève.

Les preuves de violations des droits de la personne au Kampuchea démocratique se sont accumulées ces derniers mois à mesure qu'augmentaient les réfugiés.

D'après le rapport présenté par le Canada au CDH "ces preuves sont suffisantes à première vue pour justifier une enquête d'urgence sur le sort fait aux droits de la personne au Kampuchea démocratique".

Les témoignages des réfugiés corroborent d'autres preuves déjà réunies de cas de violation des droits de la personne au Kampuchea démocratique.

Le rapport canadien fait suite à deux autres présentations canadiennes au CDH portant sur le Kampuchea démocratique. Le 2 mai, le Canada a remis au CDH le texte d'une motion, présentée à la Chambre des communes le 7 avril, condamnant les violations des droits de la personne au Kampuchea démocratique. Le texte de la deuxième présentation, faite le 14 juillet, a aussi été remis au gouvernement du Kampuchea démocratique par l'entremise de l'ambassade du Cambodge à Pékin.

Remise de décorations de l'Ordre du mérite militaire

Neuf membres des Forces canadiennes, nommés à l'Ordre du mérite militaire, ont reçu leur décoration lors d'une cérémonie qui a eu lieu pour la première fois à la Citadelle de Québec le 22 septembre.

M. Jules Léger, gouverneur général et chancelier de l'Ordre, a présenté les insignes aux nouveaux titulaires.

Institué le 1er juillet 1972, l'Ordre a pour but de souligner le service méritoire et le dévouement des membres des Forces canadiennes. Il comprend trois grades: commandeur, officier et membre.

Parmi les neuf titulaires, on compte un

commandeur, trois officiers et cinq membres. Ils font partie d'un groupe de 54 militaires nommés à l'Ordre le 23 juin dernier.

Ce sont: le lieutenant-général Jean-Jacques Paradis, de Montréal, commandant du Commandement de la Force mobile Saint-Hubert (Québec), nommé commandeur; le major Julien Jacques Bailliu, de Saint-Boniface (Manitoba), commandant adjoint du 2e bataillon Royal 22e Régiment Québec, le colonel Jean-Marc Fournier, de Montréal, chef d'état-major adjoint (personnel) CFM

Saint-Hubert, et le lieutenant-colonel Charles André Lambert, de Québec, commandant de l'hôpital des Forces canadiennes Valcartier, nommés officiers; l'adjudant-chef Hector Aldéric Forget, d'Ottawa, CFM Saint-Hubert, l'adjudant-chef Joseph Gaston Gagné, de Montréal, 2e district militaire, Montréal, l'adjudant Gérard Rodolphe Lévesque, d'Edmundston (Nouveau-Brunswick), 3e bataillon R 22e R Valcartier, l'adjudant-maître Claude Maurice Masson, de Louiseville (Québec), 3e bataillon R 22e R Valcartier et l'adjudant-maître Jean-Claude Pineault, de Chicoutimi (Québec), Régiment du Saguenay, nommés membres.

A la recherche d'uranium

...Le programme fédéral-provincial de recherche pour l'uranium a été lancé en 1973. Il a deux principaux objectifs: premièrement, indiquer à l'industrie minière les endroits, au Canada, où les chances de découvrir de nouveaux gisements d'uranium sont les meilleures, et, deuxièmement, fournir aux gouvernements des données systématiques et uniformes à l'échelle nationale pouvant servir de base à l'inventaire des ressources en uranium.

Depuis plusieurs années déjà, des groupes de chercheurs, de la Commission géologique du Canada, direction d'Énergie, Mines et Ressources Canada, ont entrepris des travaux dans le but de trouver de nouvelles techniques d'exploration pour les minéraux radioactifs. Un aspect important de ces recherches a été le perfectionnement de méthodes géochimiques et de spectrométrie des rayons-gamma à l'échelle régionale permettant l'étude de régions très vastes en un temps relativement court. L'utilisation de ces méthodes est à la base du programme de recherche pour l'uranium. En 1978, on prévoit 100 000 km² de géochimie et 200 000 km² de spectrométrie aéroportée...

Les méthodes spectrométriques

La spectrométrie des rayons-gamma aéroportée est utilisée lorsque la roche est assez bien exposée en surface et que la topographie est peu accidentée. Le système expérimental Skyvan, qui fait l'objet de recherches intensives depuis 1969, est employé dans ces travaux. L'appareillage électronique utilisé est d'une précision et d'une sensibilité remarquables: le système emploie un volume de cristaux d'iodure de sodium de plus de 50 000 cm³, un des plus considérables à être employés dans ce genre de levés. En général on utilise un espacement des lignes de vol de 5 km et une distance au sol de 122 m. Jusqu'à présent, environ 1 500 000 km² ont été survolés de cette façon dans les cadres du programme, la majorité des levés ayant été effectuée au-dessus du bouclier précambrien surtout dans les Territoires du Nord-Ouest, au Manitoba, en Saskatchewan et en Ontario. La zone située au nord du lac Athabaska, en Alberta, ainsi que deux petites régions totalisant 28 400 km², au Québec, ont été étudiées de la même façon. Quelques travaux ont

été entrepris en dehors du bouclier précambrien, là où les conditions de surface le permettaient. Ainsi des levés furent effectués au Nouveau-Brunswick, en Nouvelle-Écosse et dans l'Île-du-Prince-Édouard.

Quoique l'espacement des lignes au 5 km soit de règle pour les levés de spectrométrie aéroportée, dans certains cas, particulièrement lorsqu'il s'agit de grandes régions éloignées dont le potentiel en minéraux radioactifs est peu connu, il arrive qu'un espacement beaucoup plus large soit utilisé dans le but de sélectionner des zones prioritaires. Ce fut le cas d'un levé effectué, en 1975, sur une superficie d'environ 660 000 km² recouvrant presque la totalité de la partie précambrienne des Territoires du Nord-Ouest. Des zones d'intérêt furent délimitées et feront sans doute l'objet d'études plus approfondies dans un avenir prochain. Exceptionnellement, on a effectué des levés utilisant un espacement des lignes de 1 km ou moins afin d'étudier des problèmes très particuliers à certaines régions. Toutefois, ces travaux détaillés sont généralement complémentaires et s'exécutent à la suite des levés régionaux.

Utilisation des méthodes géochimiques

Lorsque le terrain est plus ou moins accidenté ou que la roche est recouverte en grande partie ou en totalité par des dépôts quaternaires, l'on utilise les méthodes géochimiques, employées aussi au lieu des méthodes spectrométriques dans les régions qui sont favorables à la présence de gîtes métallifères. Certaines provinces ont d'ailleurs indiqué leur préférence pour les méthodes géochimiques parce qu'elles leur permettent d'examiner un éventail plus complet des ressources de leur sous-sol, tandis que les méthodes spectrométriques visent uniquement les éléments radioactifs.

Les techniques de géochimie régionale sont très variées ce qui rend cette méthode très souple et facilement adaptable. La géochimie agit selon le principe qu'une masse enrichie, soit en uranium soit en d'autres métaux, et qui subit une dégradation causée par l'action des agents d'intempérie, influencera chimiquement le milieu secondaire environnant: les eaux météoriques, les sols, la végétation, l'atmosphère, etc. En analysant ces matériaux il est souvent possible de délimiter des zones de concentrations métalliques anormales et d'en retracer l'origine.

Dans les terrains montagneux de la

Colombie-Britannique et du Yukon et dans les provinces maritimes, on utilise l'échantillonnage des eaux et des sédiments de ruisseaux à une densité approximative d'un échantillon au 13 km². Pour se déplacer, on se sert de l'hélicoptère lorsque l'absence d'un réseau routier ne permet pas d'utiliser un véhicule terrestre. En 1976 et 1977, près de 100 000 km², en Colombie-Britannique, et plus de 70 000 km², au Yukon, ont été échantillonnés de cette façon. En 1976, on effectua aussi un levé complet des sédiments de ruisseaux de l'Île-du-Prince-Édouard.

Un type de gisement d'uranium, recherché principalement dans les provinces maritimes et dans les prairies canadiennes, est celui qui s'associe aux grès continentaux. Ces dépôts sont généralement stratiformes, d'assez faible profondeur, mais leur présence peut rarement être décelée en surface. Aux endroits propices à ce type de gisement, on emploie une méthode géochimique qui consiste à analyser les aquifères profonds en échantillonnant l'eau des puits. Les échantillons recueillis sont analysés pour l'uranium et ses dérivés gazeux, le radon et l'hélium. On les dose en plus pour quelques éléments métalliques dont le cuivre, le plomb et le zinc et on obtient certains paramètres utiles à l'interprétation tels que la teneur en oxygène, en hydrogène, en fluor, en méthane et en bicarbonate, ainsi que le Eh et pH. Dans les zones habitées, il est généralement possible d'atteindre une densité d'échantillonnage d'un échantillon au 13 km². De cette façon on a examiné environ 25 000 km² du bassin carbonifère des provinces maritimes et près de 18 000 km² dans le sud-ouest de la Saskatchewan.

Dans le bouclier précambrien et à Terre-Neuve on utilise une méthodologie totalement différente. Dans ces régions, les ruisseaux étant plutôt inaccessibles, on se sert des lacs comme moyen d'accès et milieu d'échantillonnage, technique qui s'est avérée très rapide et fort utile. La méthode consiste à échantillonner l'eau et les sédiments du centre des lacs à partir d'un flotteur d'hélicoptère. Chaque échantillon d'eau est analysé pour l'uranium et le fluor et on en détermine le degré d'acidité. Les sédiments sont dosés pour douze éléments: l'uranium, le cuivre, le plomb, le zinc, le fer, le manganèse, l'arsenic, le molybdène, l'argent, le mercure, le cobalt, et le nickel; on estime

La chronique des arts

aussi la quantité de matière organique par la perte au feu.

Pour les travaux entrepris dans le bouclier précambrien, une densité d'environ un lac par 13 km² est maintenue. Sur l'île de Terre-Neuve, par contre, les autorités provinciales ont préféré une maille plus serrée d'un échantillon à tous les 4 km². Jusqu'à présent, des levés de ce genre ont été effectués sur environ 410 000 km² du bouclier précambrien dans les Territoires du Nord-Ouest, au Manitoba, en Saskatchewan, en Ontario et au Labrador, et sur 17 400 km² sur l'île de Terre-Neuve. La technique pour échantillonner les lacs, mise au point durant les dernières années à la Commission géologique du Canada, est extrêmement efficace; elle requiert un minimum de temps pour la cueillette et produit des échantillons de très bonne qualité. Il est maintenant possible de travailler, dans le bouclier précambrien, à un rythme d'environ 200 à 225 km² à l'heure...

Les résultats sont publiés aussi rapidement que possible, simultanément par les autorités provinciales et fédérales. La carte au 1:250 000 du système de Référence cartographique national représente l'unité de base du programme; chacune des régions étudiées comporte une ou plusieurs de ces cartes que l'on reproduit pour chacun des douze paramètres géochimiques et des neuf paramètres géophysiques. Les résultats géophysiques sont aussi disponibles sous forme de profils, lesquels comportent des informations plus détaillées que les cartes et sont, par conséquent, plus utiles en exploration. On peut obtenir les résultats sous forme de photocopies ou sur microfilms. Pour les personnes ayant un ordinateur à leur disposition, les résultats sont disponibles sur bande magnétique...

(Extrait d'un article de Yvon Maurice publié dans *GEOS*, publication du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, Printemps 1978.)

Un comité consultatif de la langue officielle minoritaire a été formé en Saskatchewan. Ce comité de 14 membres est formé de représentants des parents d'élèves francophones et anglophones, de commissaires d'écoles, d'enseignants, de représentants de l'Association culturelle franco-canadienne de la Saskatchewan et des deux universités de la province. Le Comité étudiera la politique provinciale des programmes de langue française et il fera des recommandations au ministère de l'Éducation.

Les "Eagle" se retrouvent à Ottawa

L'Association des escadrilles *Eagle* (Aigle) regroupe environ 60 pilotes américains volontaires qui ont combattu dans la Royal Air Force (RAF) pendant la Seconde Guerre mondiale. Cette année, l'Association a tenu sa réunion annuelle à Ottawa du 14 au 17 septembre.

Le programme de la réunion comprenait, entre autres, une visite à l'aéroport de Rockcliffe, à Ottawa, où se trouve la collection nationale de l'aéronautique. Le 17, les *Eagle* se sont joints aux aviateurs des Forces canadiennes pour les cérémonies commémoratives de la bataille d'Angleterre.

Durant la guerre, beaucoup de ces volontaires rejoignirent directement l'Angleterre à leurs frais, mais un grand nom-

bre d'entre eux s'engagèrent dans l'Aviation royale canadienne (ARC) d'abord; ils étaient mutés quelques mois plus tard dans la RAF.

Environ 300 d'entre eux servirent dans les trois escadrilles *Eagle* qui étaient composées uniquement d'Américains.

À l'entrée en guerre des États-Unis, les trois escadrilles *Eagle* de la RAF furent versées dans l'Armée de l'air américaine.

À la fin de la guerre, le groupe avait officiellement à son actif plus de 1 000 victoires aériennes homologuées et plusieurs de ses pilotes étaient devenus des as. Le major Gilmore C. Daniel, né dans une réserve indienne de l'Oklahoma s'est enrôlé dans l'ARC à l'âge de 15 ans grâce à un faux document. On le voit sur la photo, à gauche de l'hélice, portant des lunettes noires.



Les satellites au service de l'amitié

"J'ai remarqué que vous aviez comme nous les soupes Knorr."

Mme Aurélie Antonier, de Grimentz (Suisse), a découvert ce produit suisse chez Mme Madeleine Blais de Sainte-Pétronille, île d'Orléans (Québec).

Mme Blais et Mme Antonier ont renoué connaissance récemment, lors de la visite que firent 18 habitants de Grimentz aux habitants de l'île avec qui ils avaient établi un premier contact le 23 décembre 1977 au cours de *Veillée de Noël*, émission télédiffusée par satellite, réalisée en collaboration par la société Radio-Canada et la Télévision de Suisse romande.

Cette émission a été le départ d'une amitié durable entre ces deux communautés séparées par des milliers de kilomètres.

Les "retrouvailles" d'une semaine entre Suisses de Grimentz et Québécois de l'île d'Orléans, seront vraisemblablement suivies, en septembre 1979, d'une invasion du hameau alpin par une forte délégation insulaire, ayant à sa tête l'Acadienne Edith Butler, animatrice de la *Veillée de Noël* de ce côté de l'Océan.

"Depuis Noël 1977 que mon cœur regarde par "icitte"... Quand on m'a dit que les gens de Grimentz arrivaient c'est comme s'ils venaient chez moi. Je vis au Québec depuis 1970 mais l'île d'Orléans est la première place où les gens m'ont adoptée", raconte Edith.

Diminution de la résistance du blé au froid

Des essais de simulation montrent que diverses pratiques culturales influent sur la capacité du blé d'hiver à résister au froid. Cette faculté revêt une importance particulière dans certaines régions des Prairies, notamment le sud-ouest de la Saskatchewan, où la destruction par le froid des semis d'automne de blé est souvent considérable.

M. Stan Freyman, physiologiste de la Station fédérale de recherches de Lethbridge (Alberta), a mis au point des tests de laboratoire en ambiance contrôlée afin de déterminer les facteurs pouvant influencer la résistance au froid du blé d'hiver.

Il a découvert que l'application, sur les jeunes pousses, d'herbicides contre les plantes adventices annuelles, réduit fortement la résistance au froid de cette céréale. Il en a été ainsi des herbicides de type phénoxy (2,4-D et MCPA) appliqués

sur des plants de 14 jours à raison de 0,5 et 1 kilogramme par hectare.

Selon M. Freyman, de nombreux agriculteurs y ont recours en automne, alors que d'après les tests, l'application de ces herbicides devrait se faire au printemps.

Les tests ont été effectués en laboratoire avec la collaboration de M. Bill Hamman, malherbologiste à la Station.

M. Freyman a en outre noté que le blé d'hiver perd de sa résistance au froid si les semis sont profonds, si les graines de semence sont petites et surtout si la période de croissance est de courte durée avant l'arrivée du froid (les plants de 28 jours ont montré plus de résistance au froid que ceux de 14 jours). D'autre part, l'application de fumure azotée à raison de 80 à 160 kg par hectare amenuise aussi la résistance du blé, alors que les engrais phosphatés l'aident à survivre.

Le Canada, hôte des championnats du monde de canoë-kayak



En prévision des championnats mondiaux de canoë-kayak qui auront lieu l'an prochain à Jonquière et Desbiens (Québec), environ 200 athlètes de dix pays ont participé aux épreuves de pré-championnat tenues du 16 au 20 août dans la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

Les pays représentés étaient: l'Allemagne de l'Ouest, l'Angleterre, l'Autriche, la Belgique, le Canada, les États-Unis, la France, l'Italie, la Suisse et la Tchécoslovaquie.

En plus des compétitions elles-mêmes (descente et slalom), un programme intéressant de manifestations socio-culturel-

les avait été organisé par les villes de Jonquière et Desbiens: spectacles de danse, soirées théâtrales, musique en plein air, épluchage de blé d'Inde (maïs), démonstration et initiation au canoë-kayak.

Le championnat mondial qui aura lieu l'an prochain sera le premier à se tenir hors d'Europe.

L'épreuve de slalom, de 520 m, aura lieu sur la Rivière-aux-Sables, au coeur de la ville de Jonquière, et la descente des rapides, de 5,25 km, se fera sur la rivière Metabetchouan en amont de la ville de Desbiens, à 56 km à l'ouest de Jonquière, sur les rives grandioses du lac Saint-Jean.

Un exploit peu commun

Un canoëiste de Whitehorse (Territoires du Nord-Ouest) âgé de 35 ans, M. Jacques Moreau, perdu pendant 12 jours et présumé mort, a survécu à une immersion de 15 mn dans les eaux de l'Arctique. Il était bien portant lorsque deux amis et un guide inuit le retrouvèrent...entouré de 17 ours Grizzly.

M. Moreau était parti de Tuktoyaktuk, petite localité des T. du N.-O., le 1er août. Alors qu'il naviguait parmi les glaces flottantes, sur la côte de l'Arctique, le 12 août, son canoë chavira et partit à la dérive. M. Moreau nagea jusqu'au rivage qui se trouvait à 600 m et parcourut sept kilomètres pour rejoindre son campement. "J'ai préparé du thé puis je me suis couché", raconte M. Moreau.

Son canoë fut retrouvé le 17 août mais des recherches effectuées les 17 et 18 août se révélèrent sans succès. La semaine suivante, le mercredi, ses amis se rendirent à Tuktoyaktuk et commencèrent leurs propres recherches à bord d'un avion qu'ils avaient loué. Trois heures plus tard, ils l'apercevaient.

Jacques Moreau avait parcouru 150 km en 11 jours, se nourrissant exclusivement de riz jusqu'à ce qu'il abatte un caribou dont la carcasse malheureusement attira les ours Grizzly.

Selon un médecin de Tuktoyaktuk, peu de gens auraient pu survivre plus de quatre minutes dans les eaux glacées, comme l'a fait M. Moreau.

Leur mission accomplie, ils reviennent au pays

Le ministre de la Défense nationale, M. Barney Danson, a annoncé le retour au Canada, entre le 6 et le 12 octobre, du contingent canadien qui participe à la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL). Le contingent qui était responsable des communications a transmis ses responsabilités durant la dernière semaine de septembre.

L'unité canadienne, formée de 89 spécialistes en communications (augmentée, plus tard à 117) a été envoyée au Liban à la mi-avril pour assurer, pendant six mois, les communications au nom de la FINUL. Le contingent canadien fut principalement recruté au sein du 1er Régiment canadien des transmissions de Kingston (Ontario).

La chronique des arts

Grand succès du 11e Festival des films du monde de Montréal

Dans une atmosphère d'allégresse et de détente s'est terminé, le 3 septembre, à Montréal, le deuxième Festival des films du monde. La grande vedette en a été l'acteur français Alain Delon qui présidait le jury.

Les autres membres du jury étaient: Carole Laure, simple et radieuse, aux côtés des réalisateurs Hani Susumi du Japon, Alberto Lattuada d'Italie, Sergei



Carole Laure, artiste de cinéma bien connue, était membre du jury.

Bondartchouk d'Union Soviétique, des journalistes B. Abdou d'Algérie et Charles Champlin de Los Angeles, et enfin, du producteur Al Rudy.

Les prix décernés n'ont pas réservé de grandes surprises. La performance de Glenda Jackson dans *Stevie* était assez flamboyante et spectaculaire pour retenir l'attention du jury. Dans *Stevie*, une banale adaptation cinématographique de la pièce de Hugh Whitmore sur la vie de la poétesse anglaise Stevie Smith, Glenda Jackson est présente sur l'écran pendant presque toute la durée du film et pousse jusqu'au bout les tics qui l'ont rendue célèbre.

Glenda Jackson a reçu le prix de la meilleure interprétation féminine.

Le grand prix de l'interprétation masculine a été décerné à Flavio Bucci pour son interprétation dans *Ligabue* de l'Italien Salvatore Nocita. Ligabue est un artiste peintre et un sculpteur né en Suisse et émigré en Italie où il est mort en 1965. Le film relate la façon dont cet être féroce et individualiste, à demi-fou, asocial et vivant en très étroite harmonie avec le monde animal, est progressivement récupéré par les institutions en place.

Le grand prix des Amériques (prix du meilleur long métrage en compétition) a été décerné à *Ligabue* de Salvatore Nocita.

La ciutat cremada de l'Espagnol Antoni Ribas et *Il est dangereux de se pencher au-dehors* du Hongrois Janos Zsombolyai ont mérité respectivement le grand prix du jury et le prix spécial du jury.

Le prix du meilleur film canadien hors concours a été décerné par la presse internationale à *Tyler* de Ralph Thomas.

Le prix du meilleur court métrage est allé à *Le phénomène* de Paul Dopff, un joyeux et charmant hommage au cinématographe à trucages du début du siècle.



Alain Delon présidait le jury du Festival des films du monde.

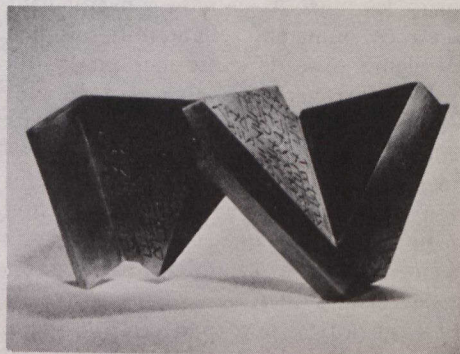
Donner aux sculptures la souplesse et la mobilité du module

Des sculptures d'Yves Trudeau mettant en relief la mobilité et la souplesse du module sont actuellement présentées au Glenbow-Alberta Institute de Calgary (Alberta), dans le cadre d'une exposition mise en route par le service de diffusion du Musée des beaux-arts de Montréal.

Les sculptures tiennent à la fois du module et de l'environnement. "Épris de formes simples, presque minimales, dit l'artiste, je cherche à créer des espaces, des lieux délimités pour ces objets."

Les sculptures ne sont pas fixées à leur socle. Elles gardent toute la mobilité et la souplesse du module. Il devient donc possible de constituer une autre composition en variant leur position respective.

"Je considère chacune de ces compositions comme un tout et des sculptures en elles-mêmes, ceci sans restriction de for-



mat, poursuit l'artiste. Elles comportent une implication architecturale et monumentale évidente."

Chaque module se subdivise généralement en trois mouvements. Il devient un mur qui se plie, se rabat, se redresse, se tord sur son axe ou virevolte, arrête

contre terre comme pour entrouvrir le sol avant de se rétablir et de se projeter à plan coupé vers le ciel.

L'exposition comprend 22 oeuvres, la plupart en bronze, 12 "pliages" et sept photographies. Elle a déjà été présentée dans plusieurs villes canadiennes dont Montréal et Toronto. Elle est subventionnée par les Musées nationaux du Canada.

Yves Trudeau est né en 1930 à Montréal. Il a étudié à l'École des Beaux-Arts de Montréal. Il fut deux fois lauréat des concours artistiques de la province de Québec (1959, 1962).

Ses oeuvres ont fait l'objet de nombreuses expositions particulières à Montréal, Québec, Paris, Bruxelles et Londres. Il a également participé à des expositions de groupe dont plusieurs au niveau international et pris part à des symposiums de sculpture en Yougoslavie, au Québec, et en Tchécoslovaquie.

Namibie: le Canada... (suite de la p. 2)

sensus lors de la dernière session de l'Assemblée générale, traitait d'un aspect spécifique du terrorisme, à savoir la piraterie aérienne, et demandait aux gouvernements de prendre des mesures individuelles et collectives pour assurer la sécurité de l'aviation civile. Cette résolution a été fortement appuyée par la délégation canadienne et nous avons continué à insister sur la nécessité de nouvelles mesures internationales pour combattre le terrorisme sous toutes ses formes. La déclaration sur la piraterie aérienne, qui a été élaborée et présentée sur l'initiative du premier ministre Trudeau lors du sommet de Bonn en juillet, met clairement en relief la détermination du Canada de prendre des dispositions pour régler ce problème. La déclaration engage les sept gouvernements à interdire l'arrivée de tous les vols en provenance de pays qui refuseraient d'extrader ou de traduire en justice les pirates aériens qui relèvent de leur juridiction.

Les participants au sommet de Bonn ont prié instamment les autres gouvernements de se rallier à cet engagement. Nombre de gouvernements ont manifesté leur intention de ce faire et nous incitons tous les autres membres de la communauté internationale à leur emboîter le pas.

Maintien de la paix et pacification

...J'ai eu l'occasion cette année d'évaluer la situation chypriote sur place. J'en suis venu à la conclusion que les parties en conflit devraient pouvoir régler leurs différends par la négociation.

Le Canada est directement intéressé à la solution du problème chypriote. Les contingents canadiens rattachés à la Force des Nations Unies sont à Chypre depuis 14 ans et certains de nos soldats en sont maintenant à leur quatrième affectation. Nombre de Canadiens commencent à croire que cette présence permanente de

la Force retarde davantage qu'elle ne favorise la recherche d'une solution permanente.

L'île de Chypre, en tant qu'État indépendant et membre souverain de la communauté internationale, a connu une histoire troublée. Je crois qu'il ne servirait à rien de vouloir identifier les responsables des événements du passé. La communauté internationale est toutefois en droit de s'attendre que le peuple chypriote mette à profit les ressources et le dynamisme qu'il partage avec ses voisins méditerranéens, ainsi que la bonne volonté qui subsiste, pour préparer un nouveau programme national qui comportera des garanties raisonnablement acceptables par toutes les parties intéressées. L'héritage du passé ne facilitera pas les choses et, à mon avis, l'entreprise pourra même se révéler impossible si des négociations suivies ne sont pas instaurées entre les deux communautés. Sans un dialogue permanent, les rapprochements qui se dessinent de temps à autre resteront sans lendemain. Le Secrétaire général a offert ses bons offices aux parties et je les incite à en tirer rapidement et pleinement avantage...

Droit de la mer

La troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer a marqué depuis un an d'importants progrès en vue de l'adoption d'un traité global des océans. Je suis particulièrement encouragé par les améliorations apportées au Texte de négociation composite officieux en ce qui concerne la prévention et le contrôle de la pollution par les navires. Le nouveau texte, s'il ne satisfait pas pleinement les objectifs de mon gouvernement dans ce domaine, reflète toutefois une meilleure prise de conscience internationale de la nécessité d'un partage plus équitable des droits et devoirs des États côtier et du pavillon. Le tragique déversement d'hydrocarbures au large des côtes françaises, plus tôt cette année, a clairement démontré que le concept de la souveraineté de l'État du pavillon est maintenant désuet.

L'accord sur la plupart des principaux éléments d'un traité global des océans est maintenant acquis à toutes fins utiles. Il reste à s'entendre sur les questions vraiment difficiles concernant surtout un système international d'exploitation des grands fonds marins et la transformation du concept de patrimoine commun en un régime équitable qui puisse gouverner

cette exploitation. Notre objectif — sans précédent dans les annales des institutions internationales — vise la création d'une autorité internationale qui aurait à la fois des pouvoirs réglementaires et un rôle à jouer dans l'exploitation même des richesses naturelles. Une telle entreprise aurait une influence profonde et globale sur le nouvel ordre économique. C'est pourquoi nous ne pouvons laisser échouer la Conférence, peu importe les efforts ou les frustrations qui accompagneront encore les négociations, d'autant plus que beaucoup a déjà été accompli et que le port est en vue.

Le Canada est toutefois d'avis que la Conférence devrait se terminer le plus tôt possible. Certes, l'établissement arbitraire d'une échéance peut retarder plutôt qu'accélérer les travaux, mais nous croyons que les négociations devraient se terminer dans le courant de 1979 en vue de l'adoption, nous l'espérons, d'un projet de traité au début de 1980. Le Canada accordera son plein appui à la poursuite de cet objectif.

Nouvelles brèves

Le parti conservateur a gagné les élections générales qui se sont tenues en Nouvelle-Écosse le 19 septembre. Son chef, M. John Buchanan, avocat âgé de 47 ans, devient le premier ministre de la province et succède à M. Gerald Regan au pouvoir depuis huit ans. Les résultats sont les suivants: conservateurs 31 sièges, libéraux 17 et néo-démocrates 4.

Le premier ministre de la Saskatchewan, M. Alan Blackeney (Nouveau Parti démocratique) a annoncé le 19 septembre que des élections auraient lieu dans cette province le 18 octobre. A la dissolution de l'Assemblée législative il y avait 39 néo-démocrates, 11 conservateurs et 11 libéraux.

L'administration publique fédérale comptait 596 616 employés, y compris les membres des Forces armées, à la fin de juin 1978, soit une augmentation de 16 594 par rapport à juin 1977. La principale raison de cette hausse est attribuable à l'embauchage d'environ 13 000 employés de plus que l'an dernier pour des projets fédéraux d'intensité-travail. La paie brute, incluant le surtemps et la rétroactivité a atteint \$2 292,8 millions, ce qui représente une augmentation de \$33,3 millions par rapport au trimestre correspondant de 1977.

Hebdo Canada est publié par la Direction des services de l'information, ministère des Affaires extérieures, Ottawa K1A 0G2.

Il est permis de reproduire les articles de cette publication, de préférence en indiquant la source. La provenance des photos, si elle n'est pas précisée, vous sera communiquée en vous adressant au rédacteur en chef.

This publication is also available in English under the title Canada Weekly.

Algunos números de esta publicación aparecen también en español bajo el título Noticiario de Canadá.